

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 décembre 2014

Plan National du Haut Débit : Lancement de projets pilotes

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de développement du Haut Débit (PNHD) adopté par le Conseil d'Administration de l'ANRT en 2012, le Ministère de l'Intérieur et l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT) ont lancé un projet pilote visant à doter les communes rurales (dont le siège a été identifié se trouvant dans une zone blanche) en connexions haut débit à Internet.

Les 28 communes sont raccordées aux réseaux publics de télécommunications par l'intermédiaire de stations VSAT (Very Small Aperture Terminal), offrant une connexion par satellite en raison de leur éloignement géographique.

Par le biais de ces stations VSAT, les communes concernées sont connectées désormais au réseau Internet haut débit et s'inscrivent pleinement dans la E-administration à travers l'utilisation des applications du guichet électronique de service www.watiqa.ma, le système de gestion intégré des dépenses GID-CL et le portail des «marchés publics».

La mise en place de ce projet pilote s'inscrit dans le cadre des projets de service universel initiés par le Comité¹ de Gestion du Service Universel des Télécommunications (CGSUT). Cette initiative est financée² en partie par le Fonds du Service Universel des Télécommunications.

Le lancement officiel de ce projet pilote a été effectué dans les Communes de SIDI LAHCEN et de OULED MHAMED, relevant de la province de TAOURIRT le 12 décembre 2014. Le démarrage de ce projet pilote dans les autres communes concernées sera effectué dans les semaines à venir. Le premier service ouvert dès le lancement est celui portant sur l'accès au guichet électronique : www.watiqa.ma.

A propos de www.watiqa.ma :

Les citoyens inscrits dans les registres d'état civil d'une de ces communes peuvent commander à distance leurs documents d'état civil et les recevoir physiquement à l'adresse de leur choix. L'objectif est d'assurer un service de proximité, disponible 24h/24, 7j/7, équitable et transparent. Ce guichet permet également aux services de ces communes, une amélioration des conditions de travail et du rendement.

Rappelons que le Guichet électronique de commande des documents administratifs www.watiqa.ma est en cours de généralisation dans les communes volontaires.

¹ Créé par le décret n°2-97-1026 du 25 février 1998, tel que modifié et complété. Présidé par le Chef de Gouvernement, ce Comité comporte, les représentants des Ministères de l'Intérieur, des Finances, de l'Economie Numérique, de l'Aménagement du Territoire, le Secrétariat Général du Gouvernement, l'Administration de la Défense Nationale et l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT).

² Le financement couvre les frais d'installation de la station VSAT et les frais mensuels sur une durée de 3 ans.